

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 13 septembre 2022,
Secrétaire de séance : Jean LABORDE

Etaient présents 50 titulaires, 1 suppléant, 7 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Brigitte ROSSI, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Eric BERGEZ suppléant de Dany BARRAUD,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Anne BARBET à Stéphane LARTIGUE, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER à Sami BOURI,

Absents : Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Laurence DUPRIEZ, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY

RAPPORT N° 220920-04-TOU-

ESPACE DU SOMPORT : TARIFS POUR LA SAISON D'HIVER 2022-2023

Mme ALTHAPÉ expose :

Vu la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, et notamment son titre IV,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVOM du Canton d'Accous, en date du 10 octobre 1987 créant la Régie d'Exploitation du Somport,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1994 autorisant la création de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe, au 1^{er} janvier 1995, continuité du SIVOM d'Accous,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 portant création de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn issue de la fusion des Communautés de Communes des vallées d'Aspe et de Barétous, de Josbaig et du Piémont Oloronais,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2017 portant changement de dénomination de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn, qui devient Communauté de Communes du Haut-Béarn,

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **FIXE**, pour la saison 2022-2023, les droits suivants pour la pratique du ski de fond et de la raquette sur l'espace nordique du Somport,

• REDEVANCE	Enneigement normal		Enneigement moyen		Tarifs produits packagés
	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023	
Carte Saison Adulte SOMPORT	100.00 €	100.00 €			
Carte Saison Adulte SOMPORT Plus de 10 unités (- 11 %)	90.00 €	90.00 €			
Carte Saison Adulte SOMPORT Plus de 20 unités (- 17%)	85.00 €	87.00 €			
Carte saison raquette	50.00 €	50.00 €			
Carte saison familiale 2 adultes +2 enfants	250.00 €	250.00 €			
Carte Saison Junior (6 à 15 ans) SOMPORT	45.00 €	45.00 €			
Carte Saison Junior (6 à 15 ans) SOMPORT Plus de 10 unités (- 10 %)	40.00 €	40.00 €			
Forfait Journée Adulte	10.00 €	10.00 €	6.50 €	6.50 €	8.50 €
Forfait Journée Adulte : Réciprocitaire « Pyrénées » -50%	5.00 €	5.00 €			
Forfait Journée Enfant	6.00 €	7.00 €	3.00 €	4.00 €	
Forfait Journée Groupe (15 adultes)	8.00 €	8.50 €	5.00 €	6.00 €	
Forfait Journée Groupe (15 enfants)	4.00 €	4.30 €	2.50 €	2.50 €	
Forfait Journée Ecoles primaires	1.50 €	1.50 €			

• REDEVANCE	Enneigement normal		Enneigement moyen		Tarifs produits packagés
	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023	
(*) Tarif réduit pour les élèves des établissements scolaires du territoire	1.00 € (*)	1.00 € (*)			
Forfait Jeun's (16 à 25 ans)	7.80 €	8.00 €			
Forfait Journée Club Adulte	8.00 €	8.50 €	5.00 €	5.00 €	
Forfait Journée Adulte Agence de Voyage, Tour Opérateur Plus de 100 unités Saison (- 12 %)	6.50 €	7.00 €			
Forfait Journée Club Enfant	4.00 €	4.30 €	2.50 €	2.50 €	
Forfait Journée Club Enfant Agence de Voyage, Tour Opérateur Plus de 100 unités Saison (- 20 %)	3.50 €	3.80 €			
Forfait journée TRIBU (4 adultes en semaine)	32.00 €	35.00 €			
Forfait journée Famille (2 adultes + 2 enfants)	25.00 €	27.00 €			
Forfait journée Piétons raquettes	5.00 €	5.00 €			

AUTRES PRODUITS					
Support forfait		1.00 €			
Accès salle hors sac et services (sans forfait)	2.00 €	2.00 €			
Location salle d'activités - forfait 2h		25.00 €			
Accès Espace bien-être (1 personne)		30.00 €			
Accès Espace bien-être (base 2/3 personnes)		15.00 €			13.00 €
Accès Espace bien-être (base 4/5 personnes)		14.00 €			
Accès Espace bien-être (base 6 personnes)		13.00 €			
Carte 5 entrées Espace bien-être valable sur l'année		65.00 €			
Carte saison Adulte + carte 3 entrées spa		139.00 €			
Sans forfait sur piste	20.00 €	20.00 €			

- **DONNE** la réciprocité identique (tarif réciprotaire) des cartes de « SAISON ADULTE » et « SAISON JUNIOR » délivrées par les sites agréés par Nordique France.
La carte de site « LE SOMPORT » (saison adulte) donnant accès aux pistes de l'ensemble des sites du Massif des Pyrénées moyennant un tarif réciprotaire,
- **DIT** que sont exonérés de redevances :
 - o Les enfants de moins de 6 ans,
 - o Les personnes encadrant les groupes scolaires, primaires et secondaires, dans la limite de 2 adultes pour 12 enfants,
 - o Durant les cours, les moniteurs français et espagnols diplômés de 1^{er} degré national de ski de fond et à jour de leur carte d'encadrement (validité de l'année en cours),
- **FIXE**, pour la saison 2022-2023, les tarifs pour la location de matériel afin de pratiquer les différentes activités proposées sur l'espace du Somport,

Tarifs location	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2022/2023	Tarifs Groupe + 15 PERS Agence voyage
Pack Equipement CLASSIQUE ADULTE Skis + chaussures+ bâtons	10.00 €	10.00 €	7.00 €
Pack Equipement CLASSIQUE ENFANT Skis + chaussures+ bâtons Pointure chaussures : du 27 AU 36 Skis < 170 cms (* Tarif réduit pour les élèves des établissements scolaires du territoire	7.50 €	7.50 €	5.50 € 3.00 € *
Pack Equipement SKATING Skis + chaussures+ bâtons	15.00 €	15.00 €	12.50 €
Skis ADULTE CLASSIQUE +DE 160 CMS (la paire)	7.00 €	8.00 €	
Skis ENFANT CLASSIQUE Skis < 170 cms (la paire)	5.00 €	5.00 €	
Skis SKATING	10.00 €	12.00 €	
CHAUSSURES CLASSIQUE ADULTE du 37 et +	5.00 €	5.00 €	
CHAUSSURES CLASSIQUE ENFANT du 27 au 36	4.00 €	4.00 €	
CHAUSSURES SKATING	7.50€	7.50€	
BATONS	2.00 €	2.00 €	
RAQUETTES	8.00 €	8.00 €	5.50 €
LUGE	5.00 €	5.00 €	
FARTAGE	7.00 €	7.00 €	
Pack famille (2 adultes + 2 enfants) Equipements classique	25.00 €	27.00 €	
TROTINETTES Adultes – 30 mn		12.00 €	
TROTINETTES Adultes – 1h		20.00 €	
TROTINETTES Enfants (10/15 ans) – 30 mn		10.00 €	
TROTINETTES Enfants – 1h		15.00 €	
TROTINETTES FAMILLES (2 ad + 2 enf) - 30 mn		40.00 €	
TROTINETTES FAMILLES (2 ad + 2 enf) – 1h		60.00 €	
VTT ELECTRIQUE – 1h		15.00 €	
VTT ELECTRIQUE – 2h		25.00 €	
KART A PEDALES (enfant) – 15 mn		5.00 €	

- **FIXE**, pour la saison 2022-2023, les autres tarifs suivants :

- 1) SECURITE
- Secours sur pistes, zone rapprochée..... 110.00 €
 - Secours sur pistes, zone éloignée 185.00 €
- 2) AUTRES TARIFS
- Organisation course 450.00 €
(elle comprend : damage, traçage, balisage des pistes et secours).
 - Location Gîte du Somport :
 - 2 nuits : 250 €
 - 3 nuits : 350 €
 - 7 nuits : 480 €
 - **S'ENGAGE** à ce que les recettes engendrées par ce service soient totalement destinées au renouvellement du stock, à l'entretien des pistes, des diverses installations et aux actions de promotion des activités. L'application de cette clause pourra être contrôlée auprès de la Régie Intercommunale par les Maires d'URDOS et de CETTE-EYGUN,
 - **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 septembre 2022
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé JL

Jean LABORDE

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY